



## AVIS DE MOTION

### MODIFICATION DU RÈGLEMENT # 001-2018 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Sandra Pineault, directrice générale et greffière-trésorière, informe les contribuables de la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche qu'un projet de modification du règlement #001-2018 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a été déposé lors de la séance publique du conseil municipal tenue le 9 février 2026.

Ledit règlement sera adopté lors de la séance publique qui aura lieu le 9 mars 2026, à 19 h,  
À la salle du conseil située au 163, route Principale, Saint-André-de-Restigouche.

---

**DONNÉ À SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE, CE 10<sup>e</sup> JOUR DE FÉVRIER 2026**

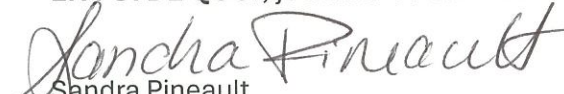
  
Sandra Pineault  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sandra Pineault, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche, certifie, sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 10<sup>e</sup> jour du mois de février deux mille vingt-six.

  
Sandra Pineault  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement au bureau municipal durant les heures de bureau.

#### Horaire du bureau municipal

Lundi : Sur rendez-vous  
Mercredi : 10 h à 16 h  
Jeudi : Midi à 18 h